

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Martin, le 20 novembre 2023

Décisions du Conseil Exécutif du 16 novembre 2023

1. **Projet d'Attribution de l'aide à la mobilité des étudiants (AME) pour l'année scolaire 2023-2024**

Réunis le 19 septembre 2023 et le 16 octobre 2023, les membres présents de la Commission de l'Education, de l'Enseignement Supérieur ont émis un avis favorable concernant l'attribution des aides à la mobilité au bénéfice de 312 étudiants, ayant introduit une demande d'aide auprès de la Collectivité, durant la période courant du 1er août au 15 octobre 2023.

Le Conseil exécutif du 16 novembre 2023 décide d'approuver le projet d'attribution de l'aide à la mobilité de ces 312 étudiants (AME) au titre de l'année scolaire 2023-2024 dont les dossiers de demande d'aide à la mobilité étudiante ont été jugés éligibles, d'un montant global de 1 495 900€ pour cette première ventilation et établi la répartition de la somme conformément au tableau suivant :

AIDE A LA MOBILITE DES ETUDIANTS		
Niveaux des étudiants	Nombre d'étudiants	Montants proposés (€)
Bac +1 et 2	218	887 000
L3	26	120 900
Aide incitative (L3)	19	118 400
M1	11	66 200
Aide incitative (M1)	16	117 800
M2	5	35 600
Aide incitative (M2)	16	136 400
Doctorat	1	13 600
TOTAL	312	1 495 900

I Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60

Email : dircom@com-saint-martin.fr

Website : www.com-saint-martin.fr



Le conseil exécutif sollicite aussi le co-financement du dispositif par les fonds structurels de l'Union européenne au titre de la programmation 2021-2027, en l'occurrence par le Fonds Social Européen (FSE+); et ce, à hauteur de 85% de la dépense globale susmentionnée :

Montant total engagé par la COM	Demande de financement au titre du FSE+
1 495 900€	1 271 515€

2. Versement d'une aide exceptionnelle aux études supérieures

Dans la cadre de sa politique éducative, la Collectivité a renouvelé le dispositif d'Aide à la mobilité des étudiants (AME).

Dans ce contexte, 649 étudiants ont présenté leur demande d'aide. Sur des 649 demandes reçues, 502 dossiers ont été jugés éligibles. Pour autant 51 des 502 étudiants n'ont pu – pour des raisons diverses et variées – transmettre les éléments demandés avant la clôture de la plateforme se sont vus, en conséquence, refuser le versement du solde de l'AME (40% du montant total alloué).

Sur ces 51 étudiants, 14 ont déposé une demande d'aides au titre de l'année universitaire 2023-2024. Le montant global s'établit à 25 280 €.

Considérant que ces 14 étudiants sont dans une démarche de poursuite de leur cursus universitaire, les membres de la commission de l'enseignement et de l'éducation, réunis le 13 novembre 2023, conscients qu'il ne sera possible de rattacher cette dépense dispositif AME stricto sensu puisqu'il a déjà été déposé pour instruction auprès des services de la DEETS, proposent de rattacher cette dépense au budget de la Collectivité, au titre non pas de l'AME mais d'une aide sociale exceptionnelle aux études supérieures.

Le Conseil exécutif du 16 novembre 2023 décide d'approuver le projet de versement d'une aide exceptionnelle aux études supérieures à 14 étudiants, et ce, pour un montant total 25 280 €.

NIVEAUX 2022-2023	TIJERE	LIEU D'ETUDES	REGIONS	ATTRIBUTIONS	1ERE TRANCHE	BORD	MANDAT	DATE	2EME TRANCHE SANS SOLDE 2022- 2023
L1	TOURISME	UNIVERSITE TOULOUSE	TOULOUSE	4 400,00 €	2 640,00 €	1714	9146	13/12/2022	1 760,00 €
L2	LANGUES	UNIVERSITE DE GRENOBLE	GRENOBLE	2 200,00 €	1 320,00 €	1682	8809	12/12/2022	880,00 €
L1	STAPS	UNIVERSITE SORBONNE PARIS NORD	PARIS	4 400,00 €	2 640,00 €	1767	9990	04/12/2022	1 760,00 €
L1	INFIRMIER	UNIVERSITE PARIS SUD	PARIS	6 400,00 €	3 840,00 €	1735	9307	15/12/2022	2 560,00 €
L3	DROIT	UNIVERSITE DE PICARDIE	BESANCON	6 400,00 €	3 840,00 €	1682	8886	12/12/2022	2 560,00 €
L1	LANGUES ETRANGERES	UNIVERSITE TOULOUSE	TOULOUSE	4 400,00 €	2 640,00 €	1778	9610	21/12/2022	1 760,00 €
L3	SCIENCES MEDICALES	UNIVERSITE DE LILLE	LILLE	6 400,00 €	3 840,00 €	1689	8934	09/12/2022	2 560,00 €
L1	DOMOTIQUES	LYCEE CHARLES PEQUY	NOUVELLE ACQUITAINE	4 400,00 €	2 640,00 €	1779	9614	20/12/2022	1 760,00 €
BT52	METIER DE LA CHIMIE	LYCEE DE L'ESCAUT	VALENCIENNES	4 400,00 €	2 640,00 €	1757	9444	16/12/2022	1 760,00 €
L1	COMMERCE	ECE-INSEEC BBA	BORDEAUX	4 400,00 €	2 640,00 €	1788	9623	04/01/2023	1 760,00 €
L1	SUPPORT A L'ACTION MANAGERIALE	LYCEE POLYVALENT MERTHELOT	TOULOUSE	4 400,00 €	2 640,00 €	1693	9048	15/12/2022	1 760,00 €
L2	PHYSIQUE CHIMIE	UNIVERSITE DES ANTILLES	GUADELOUPE	4 400,00 €	2 640,00 €	1715	9201	14/12/2022	1 760,00 €
L1	ARTS	AMERICAN UNIVERSITY OF PARIS	PARIS	4 400,00 €	2 640,00 €	1715	9284	13/12/2022	1 760,00 €
L1	LLCER	UNIVERSITE D'ORLEANS	ORLEANS	2 200,00 €	1 320,00 €	1740	9478	18/12/2022	880,00 €
				65 200,00 €	37 520,00 €				25 260,00 €

I Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60

Email : dircom@com-saint-martin.fr

Website : www.com-saint-martin.fr



3. Dotations aux établissements scolaires du second degré pour l'année scolaire_2023-2024_budget 2024

Dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues en matière d'éducation, la Collectivité (COM) attribue chaque année et à chaque établissement public local d'enseignement les moyens financiers pour fonctionner. Ainsi scindés en deux grandes masses, que sont d'une part le budget de fonctionnement et d'autre part les subventions spécifiques, ils répondent aux besoins listés par les directions desdits EPLE. Ainsi, à titre de rappel, la COM a alloué au titre de l'exercice 2023, la somme de 1 621 832€ aux EPLE de Saint-Martin.

Dotations aux EPLE 2022-2023_Budget 2023				
Niveaux d'enseignement	Effectifs	Budget 2023 en euros (€)		
		Total	Sub. Fonc	Sub. Spéc
Collège Mont-des-Accords	865	368 002	168 733	199 269
Collège Soualiga	572	187 000	103 000	84 000
Collège Roche Gravée de Moho	452	238 385	103 181	135 203
Lycée général et technologique R. WEINUM	844	286 357	187 730	98 626
Lycée professionnel D. JEFFRY	821	542 088	407 088	135 000
Total		1 621 832	969 733	652 099

Cette année, la somme demandée par l'ensemble des établissements scolaires publics du second degré s'élève à 1 814 002€, soit une augmentation de 192 170€ par rapport à l'exercice précédent. A cet égard, il convient de noter que l'essentiel de cette augmentation se rapporte à la section « subventions spécifiques » (+161 170€) et concerne prioritairement le LGT R. WEINUM (+88 374€).

Par décision du Conseil exécutif du 16 novembre 2023, le projet de dotations totales d'un montant total de 1 814 002€ aux établissements scolaires du second degré est approuvé pour l'année scolaire 2023-2024, au titre de l'exercice comptable 2024, conformément au tableau de répartition ci-après :

Dotations aux EPLE 2023-2024_ Budget 2024				
Niveaux d'enseignement	Effectifs	Budget 2024 en euros (€)		
		Total	Sub. Fonc	Sub. Spéc
Collège Mont-des-Accords	865	368 002	168 733	199 269
Collège Soualiga	572	256 000	140 000	116 000
Collège Roche Gravée de Moho	452	291 000	125 000	166 000
Lycée général et technologique R. WEINUM	844	384 000	197 000	187 000
Lycée professionnel D. JEFFRY	821	515 000	370 000	145 000
Total	3554	1 814 002	1 000 733	813 269

4. Reconduction de la convention de partenariat entre Collectivité, l'Education nationale et l'Office du tourisme de Saint-Martin

Signée en 2013 dans l'optique de favoriser par les moyens et outils mis en place, l'initiation au tourisme ou l'enseignement du tourisme dans les établissements scolaires publics (écoles, collèges, lycées publics) de Saint-Martin, cette convention de partenariat a permis d'étendre la pratique des langues étrangères au bénéfice de 150 élèves/an ; soit un effectif cumulé de 1500 élèves.

Aussi, au terme de dix ans d'existence marquées par des retombées bénéfiques pour les élèves en matière d'appropriation du patrimoine matériel et immatériel du territoire, entre autres, les trois parties conviennent de renouveler l'accord de partenariat en vue de la mutualisation de leurs domaines de compétences, ainsi que celle des voies et moyens pour réaliser les objectifs formatifs et formateurs qui en découlent.

Le projet de reconduction de la convention de partenariat entre la Collectivité, l'Education Nationale et l'Office du tourisme de Saint-Martin est reconduit par décision du Conseil exécutif du 16 novembre 2023.